

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR TURQUAN

Mouvement de la population en France pendant l'année 1887

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 401-415

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__401_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1887.

Comme on le verra par le tableau ci-après annexé, emprunté à l'*Officiel*, il a été enregistré, en 1887, 278,056 mariages, 899,333 naissances et 842,797 décès. Du rapprochement des chiffres des naissances et des décès ressort un accroissement naturel de population de 56,536 individus. Ce chiffre d'excédent des naissances sur les décès, supérieur de 3,920 à celui qui avait été constaté l'année précédente, provient de ce que l'année 1887 a accusé une diminution de 17,425 décès, compensant et au delà une diminution de 13,505 naissances.

On ne peut cependant pas dire que l'année écoulée ait présenté des résultats satisfaisants; bien au contraire, elle apparaît sous un aspect plus défavorable encore que les années précédentes. La diminution toute momentanée des décès ne s'explique que par l'élévation de la mortalité de l'année précédente, tandis que les naissances suivent, surtout depuis 1884, une marche continuellement descendante; l'écart en moins du chiffre de 937,758 naissances en 1884, à celui de 899,533 en 1887, est de 38,425, ce qui représente pour les trois dernières années une diminution moyenne annuelle de plus de 12,000 naissances. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres relatifs aux naissances pendant ces dernières années, pour se convaincre de cette triste vérité. Depuis 1884 ces chiffres ont été, en nombres ronds, de 937,000, 924,000, 912,000 et enfin 899,000.

A cette pénible constatation vient se joindre celle d'un symptôme plus alarmant encore : alors que le nombre des mariages se maintenait à peu près constant, 283,000 environ, depuis plusieurs années, on a le regret de constater une brusque diminution de 5,152 sur le chiffre de l'année 1886; s'il est établi que chaque mariage doit produire à peu près 3 naissances dans les conditions actuelles, il est permis de prévoir que ce déficit dans le chiffre des mariages contractés en une seule année entraînera un déficit de plus de 15,000 naissances, échelonnées dans les années suivantes, et irrévocablement perdues.

En résumé, l'année 1887 a vu fléchir à la fois le chiffre des mariages, des naissances et des décès. Le nombre seul des naissances naturelles, comme on le verra tout à l'heure, s'est maintenu à peu près tel qu'il était en chiffres absolus pendant la dernière période considérée, ce qui veut dire que son importance relative augmente sans cesse; cette seule indication est bien faite pour attirer l'attention du moraliste.

Ces constatations générales une fois faites, nous allons aborder l'examen du détail des renseignements fournis par les registres de l'état civil, tant pour la France entière que pour les départements les plus remarquables, en ce qui concerne les mariages, les divorces, les naissances, les décès, et enfin l'excédent des naissances sur les décès.

MARIAGES. — Il a été célébré 278,056 mariages dans toute la France en 1887, ce qui revient à dire qu'il y a eu en moyenne 7.3 mariages pour 1,000 habitants. En d'autres termes, on a compté un mariage pour 137 habitants de tout âge et de tout sexe.

Voici comment ont varié ces rapports pendant les huit dernières années :

Mariages.

ANNÉES.	NOMBRE.	PROPORTION p. 1,000 habitants.	NOMBRE d'habitants pour un mariage.
1880	279,046	7.7	135
1881	282,079	7.5	133
1882	281,060	7.4	134
1883	284,519	7.5	133
1884	289,555	7.6	133
1885	283,170	7.4	135
1886	283,193	7.4	135
1887	278,056	7.3	137

Cette proportion de 7.3 mariages pour 1,000 habitants n'est que la résultante des 87 moyennes particulières, propres à chacun des départements. Ces moyennes ont varié entre 5.24 p. 1,000 dans les Basses-Pyrénées et 8.95 dans la Dordogne.

Voici comment se classent, suivant l'importance de cette proportion, les départements :

PROPORTION
p. 1,000 habitants.

- 5 à 6, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
- 6 à 6.5, Hautes-Alpes, Ariège, Aude, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Lozère, Haute-Marne, Savoie, Haute-Savoie.
- 6.5 à 7, Allier, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Doubs, Hérault, Jura, Maine-et-Loire, Meuse, Morbihan, Orne, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Yonne.
- 7 à 7.5, Ain, Aisne, Aube, Calvados, Cher, Corrèze, Corse, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loiret, Manche, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Belfort, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vendée, Vosges.
- 7.5 à 8, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Loire, Loire-Inférieure, Lot, Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.
- 8 à 8.5, Drôme, Finistère.
- 8.5 à 9, Dordogne, Seine, Var.

Ce tableau montre que les départements montagneux, sièges d'une émigration constante d'adultes, fournissent relativement peu de mariages. Les Basses et les Hautes-Pyrénées, les Savoies, sont surtout dans ce cas. La présence de la Seine dans le groupe des départements où les mariages sont les plus fréquents tient au nombre très considérable d'adultes qui l'habitent. Le rapprochement du nombre des mariages de celui des personnes mariables montrerait, au contraire, que c'est plutôt dans le département de la Seine que l'on se marie le moins.

Près de la moitié des départements (40 départements) se groupent autour de la moyenne générale, c'est-à-dire entre 7 p. 1,000 et 7.5 p. 1,000.

Si l'on compare maintenant le nombre des mariages célébrés, non plus au chiffre de la population totale, mais au nombre des habitants adultes, non mariés, on trouve qu'il a été célébré un mariage sur 42 habitants des deux sexes, mais dans une proportion un peu différente pour chacun de ces deux sexes : c'est ainsi que la

fréquence des mariages a été de *un* sur 19 garçons de tout âge adultes, veufs et divorcés, alors qu'elle n'a été que de *un* sur 23 filles adultes, veuves et divorcées. Cette différence s'explique par la prédominance de l'effectif des filles et veuves sur celui des garçons et veufs.

Nous nous réservons d'étudier de plus près et pour les différentes parties de la France, dans un prochain travail, les conditions démographiques de la nuptialité; nous nous contenterons donc pour aujourd'hui de présenter les données générales qui précèdent.

DIVORCES. — L'année 1887 a été la quatrième écoulée depuis l'application de la loi qui a rétabli le divorce en 1884. En tenant compte de cette circonstance que les premiers divorces ne datent que des quatre derniers mois de l'année 1884, on peut se rendre compte du mouvement des divorces, pendant les quatre dernières années, par le tableau suivant, qui le rapproche du nombre total des ménages légitimes existants.

1884 quatre derniers mois	1,657,	soit 2.2 pour 10,000 ménages légitimes (pour les 4 mois)
		mais 6.6 pour la proportion annuelle.
1885 année entière	4,275	— 5.8 p. 10,000.
1886 —	2,950	— 4.0 —
1887 —	3,636	— 4.9 —

Ces chiffres montrent que la fréquence initiale du divorce a été, sur 10,000 ménages, de près de 7 au début (6.6 en 1884), de près de 6 en 1885 (exactement 5.8 p. 10,000 ménages), de 4 en 1886 et, enfin, de près de 5 en 1887.

En d'autres termes, on trouve qu'il y a eu une union dissoute en 1887 sur 2,050 ménages.

Ces proportions indiquent que si la liquidation d'un grand nombre d'anciennes unions mal assorties n'est pas encore terminée, elle est bien près de l'être, car les chiffres relatifs aux années 1886 et 1887 sont loin de présenter le caractère anormal et tout à fait momentané des deux années précédentes, 1884 et 1885. Les statistiques des divorces, considérés d'après la durée de l'union dissoute, en font foi d'ailleurs. Sans entrer pour le moment dans cette intéressante étude, nous nous bornerons à comparer la fréquence relative des divorces dans les différentes parties de la France, pour l'année 1887.

Nous venons de constater qu'il y a eu un divorce enregistré par l'officier de l'état civil sur 2,050 ménages légitimes. C'est là une moyenne générale, une résultante des 87 moyennes particulières de chaque département. Ces moyennes varient beaucoup suivant les départements que l'on considère. Près du tiers des divorces ont été prononcés dans le département de la Seine (1,144 divorces), soit un divorce sur 514 ménages, tandis que la Lozère et la Savoie n'en ont enregistré aucun.

Il convient d'attendre quelques années encore, vu l'exiguité des chiffres que l'on considère (exiguité qu'on ne saurait d'ailleurs regretter) pour assigner à chaque département un coefficient stable, en ce qui concerne la fréquence du divorce; néanmoins, il nous a paru utile de donner ci-après le classement des départements d'après le nombre relatif, non des divorces en 1887, mais des personnes divorcées constatées par le dernier dénombrement.

Classement des départements d'après le nombre relatif des personnes divorcées.

Une personne
divorcée sur

259	ménages, ville de Paris.
286	— département de la Seine.
452	— Seine sans Paris.
500 à 800,	Aube, Bouches-du-Rhône, Hérault.
800 à 1,000,	Meurthe-et-Moselle, Belfort, Seine-Inférieure, Somme.
1,000 à 1,200,	Calvados, Eure, Nord, Rhône, Haute-Saône, Seine-et-Marne, Vosges.
1,200 à 1,400,	Aisne, Gard, Marne, Oise, Pyrénées-Orientales. [France entière.]
1,400 à 1,600,	Alpes-Maritimes, Doubs, Indre-et-Loire.
1,600 à 1,800,	Ardennes, Eure-et-Loir, Gironde, Loir-et-Cher, Var.
1,800 à 2,000,	Haute-Garonne, Mayenne, Saône-et-Loire, Sarthe.
2,000 à 2,200,	Ain, Isère, Lot, Meuse, Savoie, Seine-et-Oise.
2,200 à 2,400,	Maine-et-Loire, Tarn-et-Garonne.
2,400 à 2,600,	Basses-Alpes, Ariège, Loire, Loiret, Pas-de-Calais, Vaucluse, Yonne.
2,600 à 2,800,	Aude, Corse, Ile-et-Vilaine.
2,800 à 3,000,	Côte-d'Or, Drôme, Jura, Loire-Inférieure, Orne, Puy-de-Dôme
3,200 à 3,600,	Hautes-Alpes, Charente, Manche, Morbihan, Hautes-Pyrénées, Vendée.
3,600 à 4,000,	Dordogne, Indre, Lot-et-Garonne, Haute-Saône.
4,000 à 5,000,	Charente-Inférieure, Gers, Haute-Marne, Nièvre.
5,000 à 10,000,	Allier, Ardèche, Aveyron, Cantal, Cher, Côtes-du-Nord, Finistère, Landes, Haute-Loire, Haute-Vienne.
10,000 à 20,000,	Corrèze, Creuse, Basses-Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn.
20,000 et au delà,	Lozère, Vienne.

Le département de la Seine étant mis à part, on voit que c'est dans l'Aube, les Bouches-du-Rhône et l'Hérault que l'on rencontre le plus de divorcés. Viennent ensuite les départements de la frontière de l'Est et ceux qui sont baignés par la Manche.

Les départements qui comptent, au contraire, le moins de divorcés, sont situés dans le Massif central, ainsi que dans ses dépendances géographiques.

Le Tarn, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, la Haute-Loire, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne, la Vienne, les Deux-Sèvres, forment, en effet, un groupe compact où les divorcés sont fort rares. A ce groupe se rattachent, d'une part, l'Allier, le Cher et la Nièvre, et, d'autre part, la Vendée, les deux Charentes et la Dordogne.

En dehors de cette région bien déterminée figurent, dans l'Ouest, le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, et, au Midi, les Landes et les Basses-Pyrénées, qui comptent à peine un divorcé sur 10,000 ménages.

En définitive, huit départements semblent seuls avoir largement pratiqué le divorce, car à eux seuls ils ont fourni près de la moitié des cas enregistrés.

NAISSANCES. — Le fait saillant qui se détache de la statistique du mouvement annuel de la population est la diminution constante des naissances; pour 1886 nous avons constaté que sur 87 départements, 58, soit les deux tiers, avaient vu le nombre de leurs naissances diminuer de 280 unités, en moyenne, alors que 20 départements augmentaient de 250 seulement. En 1887, la diminution s'étend sur 64 départements, soit près des trois quarts des départements, et pour un chiffre moyen

de 400 naissances en moins. Vingt départements seulement sont en progrès, bénéficiant d'un accroissement moyen de 400 naissances.

Le chiffre total des naissances a été, avons-nous dit plus haut, de 899,333. L'année 1871 étant mise à part, il faut remonter à l'année 1830, époque à laquelle la France comptait six millions d'habitants de moins qu'aujourd'hui, pour rencontrer un chiffre aussi faible. Dans une étude ultérieure, nous nous proposons de rechercher et de comparer les conditions de la natalité française à ces deux époques; nous nous contenterons, dans ce rapide aperçu, de donner quelques rapports relatifs à la natalité générale en France.

En 1806-1814 on comptait 31.2 naissances sur 1,000 habitants.

1815-1829	—	31.4	—
1830-1847	—	28.5	—
1848-1850	—	26.9	—
1851-1860	—	26.3	—
1861-1868	—	26.5	—
1869-1872	—	24.6	—
1873-1876	—	26.3	—
1877-1881	—	25.0	—
1882-1886	—	24.6	—
1887	—	23.5	—

Ces proportions ont été de tout temps inférieures aux proportions correspondantes dans les différents pays de l'Europe. C'est à peine si dans quelques rares départements privilégiés la natalité se maintient au niveau de celle que nous calculons pour chacun des peuples voisins.

Cette considération nous amène à examiner tout d'abord comment peut varier, dans les différents départements, cette proportion moyenne de 23.5 p. 1,000 habitants, la plus faible que nous ayons jamais enregistrée pour la France entière. Elle atteint 30 p. 1,000 dans le Nord de la France et 34 dans le Finistère, et s'abaisse à 19 dans l'Eure et jusqu'à 15 dans le département du Gers.

Au surplus, voici le classement des départements d'après leur coefficient de natalité générale en 1887 :

NAISSANCES
p. 1,000
habitants.

- 15 Gers.
- 16 Lot-et-Garonne.
- 17 Orne, Tarn-et-Garonne.
- 18 Charente-Inférieure, Haute-Garonne, Yonne.
- 19 Aube, Charente, Côte-d'Or, Eure, Gironde, Indre-et-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Hautes-Pyrénées.
- 20 Ain, Ardennes, Ariège, Calvados, Meuse, Puy-de-Dôme, Sarthe, Var, Vaucluse.
- 21 Allier, Creuse, Hérault, Manche, Nièvre, Oise, Rhône, Haute-Saône, Seine-et-Marne, Tarn.
- 22 Aisne, Cher, Eure-et-Loir, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Vienne.
- 23 Basses-Alpes, Aude, Cantal, Drôme, Indre, Loiret, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Saône-et-Loire, Haute-Savoie.
- 24 Doubs, Gard, Loire, Loire-Inférieure, Marne, Basses-Pyrénées, Savoie, Vendée, Vosges.

- 25 Ille-et-Vilaine.
- 26 Ardèche, Dordogne, Haute-Loire, Pyrénées-Orientales, Belfort, Seine.
- 27 Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Landes, Haute-Vienne.
- 28 Côtes-du-Nord.
- 29 Nord.
- 30 Morbihan, Pas-de-Calais.
- 31 Corse, Lozère, Seine-Inférieure.
- 34 Finistère.

La répartition géographique de la natalité est restée la même que pendant les dernières années, mais avec un affaiblissement de plus en plus accentué, surtout en ce qui concerne les départements gascons qui, dès maintenant, se classent au dernier rang après les départements normands, réputés de tout temps pour leur faible natalité. Disons même à ce sujet que la situation de ces départements normands semble s'améliorer ou, pour être plus exact, ne pas s'aggraver depuis deux ou trois ans.

Pour que les coefficients de natalité fussent comparables, il faudrait que la composition de la population, par sexe, par âge et par état civil, fût identiquement la même dans tous les départements; or, on sait qu'il n'en est pas ainsi : dans le Finistère, par exemple, on compte dans la population totale beaucoup d'enfants, tandis que dans l'Eure on en compte très peu. Il s'ensuit que dans le premier de ces départements, l'expression de la fécondité se trouve atténuée et, dans le second, exagérée, par rapport à la moyenne générale.

Il importe donc de rapprocher le chiffre des naissances, non plus de la population totale, mais du nombre de femmes aptes à la procréation, c'est-à-dire de femmes de 15 à 50 ans, et, en ce qui concerne plus spécialement la natalité légitime, il convient de comparer le nombre d'enfants légitimes à celui des femmes mariées de moins de 50 ans.

Cette comparaison a été faite à différentes époques par MM. Bertillon, Levasseur et Loua. Nous croyons utile de consigner ci-après le résultat de nos observations et de nos calculs relatifs à l'année 1887 et basés sur les données toutes récentes du dénombrement de 1886.

Il y a eu en 1887 neuf naissances sur 100 femmes aptes par leur âge à la procréation, soit une naissance sur 11 femmes, et si nous considérons seulement la natalité légitime, qui constitue les 92 centièmes de la natalité générale, nous trouvons qu'il y a eu 16 naissances sur 100 femmes mariées de moins de 50 ans, soit une naissance légitime pour 6 ménages dans la force de l'âge.

Nous en concluons qu'un ménage légitime peut avoir en moyenne un enfant à peu près tous les 6 ans; cet intervalle, hâtons-nous de le dire, est exagéré, car nous avons dû faire entrer en ligne de compte dans notre calcul une très notable proportion de familles, soit 10 p. 100 (1), qui peuvent être considérées comme stériles.

On sait, d'autre part, que l'âge moyen des femmes au mariage est actuellement en France 25 ans à peu près, et que le nombre moyen d'enfants, pour un mariage se maintient, péniblement il est vrai, à 3 enfants.

(1) D'après le recensement de 1886, sur 100 familles on en a compté 20 qui n'ont pas d'enfants vivants : il est légitime d'estimer que la moitié de ces familles ont perdu leurs enfants ou n'en ont pas encore eu.

Si une femme qui se marie à l'âge moyen de 25 ans et qui a un enfant à peu près tous les 6 ans, donne naissance à 3 enfants, il est facile de prévoir que son dernier enfant viendra au monde lorsqu'elle aura 43 ans, ce qui n'a rien d'anormal. On voit dès lors que l'âge de la femme au mariage joue un grand rôle dans la fécondité ultérieure du ménage, et c'est énoncer presque un axiome, que de dire que, en général, plus on se marie tard, moins on a d'enfants. C'est là peut-être le secret de la faiblesse de la natalité française.

Ceci étant posé, nous allons chercher combien il y a eu en 1887 de ménages légitimes, dont la femme avait moins de 50 ans, pour une naissance légitime dans chacun des départements.

Pour éviter une trop longue exposition, nous donnons le classement des départements suivant cette proportion, en faisant remarquer, sous le bénéfice de l'observation ci-dessus formulée, que cette même proportion indique en même temps l'intervalle moyen qui sépare la naissance de deux enfants consécutifs, et que cet intervalle, multiplié par le nombre moyen d'enfants par mariage, dans chaque département respectif, peut être considéré comme donnant à très peu près la notion de la *durée utile* du mariage dans le département.

Nombre de femmes mariées de moins de 50 ans pour une naissance, en 1887.

En d'autres termes, intervalle moyen entre deux naissances consécutives.

ANNÉES.

3 à 4, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Lozère, Morbihan.

4 à 5, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Cantal, Corrèze, Corse, Creuse, Landes, Loire, Nord, Pas-de-Calais, Belfort, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Inférieure.

5 à 6, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Doubs, Gard, Jura, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Vienne, Vosges.

6 à 7, Ariège, Charente-Inférieure, Cher, Drôme, Hérault, Indre, Isère, Loir-et-Manche, Marne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Vendée. [*France entière.*]

7 à 8, Ain, Aisne, Ardennes, Aude, Calvados, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Seine, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Somme, Var, Vaucluse, Vienne.

8 à 9, Allier, Côte-d'Or, Gironde, Indre-et-Loire, Lot, Oise, Rhône, Sarthe, Tarn, Yonne.

9 à 10, Aube, Charente, Eure, Haute-Garonne, Orne, Tarn-et-Garonne.

11 à 12, Gers, Lot-et-Garonne.

Ce tableau est très instructif : il montre que, dans les départements bretons et dans la Lozère, la femme mariée, dans la force de l'âge, a un enfant tous les trois ou quatre ans. Dans tout le Massif central, dans les départements alpins, dans la Corse et dans le Nord de la France, l'intervalle moyen entre deux enfants consécutifs est de 4 à 5 ans. Dans certaines parties peu privilégiées de la France, au contraire, on note une différence de 9 à 10 ans, comme dans l'Aube, la Charente, l'Eure, l'Orne, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne. Dans le Gers et le Lot-et-Garonne même, cette différence dépasse onze années ! Nous hésitons même à employer l'expression de différence d'âge entre deux enfants consécutifs pour ces départements, car il est avéré que le nombre d'enfants par mariage dépasse à peine deux,

et que le nombre d'enfants moyens vivants n'y dépasse pas 15 à 18 pour 10 familles !

Il n'est pas inutile de noter à ce sujet que les femmes se marient cependant beaucoup plus tôt dans ces mêmes pays qu'en Bretagne, où la femme a, en général, deux ou trois ans de moins que son mari.

S'il était prouvé que le nombre des mariages restait le même pendant au moins quelques années dans tous les départements, on pourrait mesurer facilement la fécondité des mariages en rapprochant le chiffre des naissances de celui des mariages célébrés pendant la même année ou la même période, mais il peut paraître hardi d'effectuer cette comparaison et d'en tirer des conclusions légitimes, pour quelques départements, surtout si l'observation porte sur une seule année. Néanmoins, les renseignements fournis par cette méthode sont très précieux, surtout en ce qui concerne la France entière, car on obtient par un calcul simple l'expression de la fécondité réelle des mariages, qui peut être très utilement rapprochée des résultats de nos calculs en ce qui concerne le nombre moyen d'enfants vivants par famille, d'après les données du dénombrement en 1886.

D'après ces données, le nombre moyen d'enfants vivants par famille est, à l'époque actuelle, de 2.07 (soit 207 enfants pour 100 familles) pour toute la France, variant entre 1.60 en Normandie et en Gascogne et 3 dans le Finistère. Le nombre de naissances par mariage est de 2.97 pour toute la France, de 2.40 pour la Normandie, de 2.35 pour la Gascogne et de 4 pour le Finistère. La différence entre les chiffres qui résultent de l'inscription de l'enfant au registre de l'état civil et ceux qui émanent de la déclaration du nombre d'enfants vivants mesure bien la mortalité des enfants : 90 p. 100 familles dans toute la France, 80 pour la Normandie, 75 pour les départements gascons et 100 pour le Finistère. Il est bien entendu que ce chiffre de mortalité d'enfants, qui paraît énorme à première vue, comprend des enfants de tout âge. Il est rare, en effet, qu'une famille n'ait pas perdu d'enfants.

Quoi qu'il en soit, voici, sans entrer dans le détail des départements, comment a varié, pendant les dernières années, le rapport des mariages aux naissances :

Période 1861-1865	3.08 enfants légitimes par mariage.		
1881. . 866,978 enfants légitimes,	3.09	—	—
1882. . 864,261	—	3.06	—
1883. . 863,731	—	3.08	—
1884. . 862,004	—	3.04	—
1885. . 848,243	—	2.93	—
1886. . 838,230	—	2.95	—
1887. . 825,479	—	2.91 (1)	—

L'on ne peut s'empêcher d'être douloureusement frappé de la diminution constante des enfants légitimes qui perdent tous les ans 1 p. 100 environ de leur effectif.

NAISSANCES NATURELLES. — Il n'y aurait pas lieu davantage de se consoler par l'augmentation indiscutable des naissances naturelles. Outre que leur nombre absolu s'est accru dans de fortes proportions pendant les dernières années écoulées, il faut convenir que, même en 1887, année où l'accroissement en nombre absolu a

(1) Le nombre des naissances de chaque année a été rapproché, pour plus d'exactitude, du chiffre des mariages de l'année précédente.

semblé s'arrêter, la proportion de ces naissances naturelles aux naissances légitimes n'a cessé de s'accroître.

On pourra se rendre compte de ce mouvement ascensionnel par le tableau suivant :

En 1861 on a compté sur 100 naissances totales 7.58 naissances naturelles.				
1881	—	—	7.48	—
1882	—	—	7.63	—
1883	—	—	7.91	—
1884	—	—	8.08	—
1885	—	—	8.04	—
1886	—	—	8.18	—
1887	—	—	8.21	—

On voit que les naissances naturelles viennent apporter à la natalité générale un appoint très appréciable, en partie détruit, il est vrai, dans la suite, par une mortalité beaucoup plus forte affectant les jeunes enfants illégitimes. *Mais il est certain que, sans les naissances naturelles, la population française ne s'accroîtrait plus.*

Le département de la Seine contribue pour beaucoup à élever la proportion des naissances naturelles. Les naissances de cette catégorie ne s'y élèvent pas à moins de 19,000 annuellement (1). Déduction faite de ce gros chiffre, la proportion des naissances illégitimes ne serait plus que de 6.7 p. 100. Les départements qui viennent au premier rang pour la proportion des naissances illégitimes, sur 100 naissances totales, ont été, pour 1887, gardant à très peu près le rang que la statistique leur assigne annuellement : la Seine, 24 1/2 p. 100 ; le Rhône et la Somme, respectivement 13.5 et 13.4 p. 100.

Nombre des naissances illégitimes sur 100 naissances totales.

24 à 25, Seine.

13 à 14, Rhône, Somme.

12 à 13, Seine-Inférieure.

11 à 12, Aisne, Bouches-du-Rhône, Calvados, Nord, Pas-de-Calais.

10 à 11, Marne.

9 à 10, Aube.

8 à 9, Eure, Gironde, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Oise, Belfort, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Vosges. [France entière.]

7 à 8, Alpes-Maritimes, Ardennes, Cher, Corse, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Garonne, Landes, Loir-et-Cher, Sarthe.

6 à 7, Cantal, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne.

5 à 6, Ain, Allier, Gers, Hérault, Indre, Jura, Loire, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Orne, Basses-Pyrénées, Haute-Savoie, Var, Yonne.

4 à 5, Charente, Charente-Inférieure, Creuse, Drôme, Isère, Loire-Inférieure, Lot, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Savoie, Deux-Sèvres, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne.

3 à 4, Ariège, Aude, Aveyron, Corrèze, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Lozère, Puy-de-Dôme.

2 à 3, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Dordogne, Finistère, Gard, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée.

(1) On ne saurait attribuer entièrement ces 19,000 enfants illégitimes à la population parisienne. On sait, en effet, qu'un grand nombre de filles-mères de la banlieue viennent faire leurs couches à Paris.

Les départements, au contraire, qui ont enregistré le moins d'enfants naturels sont les Hautes et les Basses-Alpes, l'Ardèche, la Lozère et le Gard d'une part, les départements du Massif central, ceux de Bretagne et de Vendée, et enfin l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne.

On trouve donc à la fois les départements les plus féconds et les plus stériles, tant parmi ceux qui ont le moins de naissances illégitimes que parmi ceux qui en comptent le plus.

En général, et sans qu'on puisse encore déterminer de loi bien précise sur ce sujet, à cause de quelques exceptions locales, c'est dans les départements où domine la population industrielle, que l'on compte le plus de naissances illégitimes.

Rappelons à ce sujet que nos calculs ont établi que, pour la période actuelle, la proportion de la natalité illégitime s'élève à plus de 10 p. 100 dans les populations urbaines, alors qu'elle dépasse à peine 4.5 p. 100 pour les populations rurales.

MORT-NÉS. — En rapprochant le chiffre des mort-nés, qui s'est élevé, en 1887, à 42,930, de celui des conceptions totales, on constate que la proportion en a été de 4.5 p. 100, taux normal. La diminution, en nombre absolu, des mort-nés ne provient donc que de la diminution progressive des conceptions. Dans la plupart des départements qui ont une forte proportion de population rurale, le nombre des mort-nés n'a pas dépassé 4 p. 100 ; ce nombre s'est élevé à 5 $\frac{1}{2}$ dans les populations urbaines et à près de 7 p. 100 dans le département de la Seine.

RAPPORT DES DEUX SEXES DANS LES NAISSANCES. — En France, comme dans les autres pays, il naît annuellement plus de garçons que de filles. Pour les enfants nés vivants, les naissances de garçons se sont maintenues en 1887 à la proportion normale de 105 pour 100 naissances de filles. Quant aux mort-nés, la part du sexe masculin a été, comme toujours, de beaucoup supérieure à celle du sexe féminin (145 garçons pour 100 filles).

DÉCÈS. — Les décès se sont élevés pendant l'année 1887 au nombre de 842,797, dont 436,057 pour le sexe masculin et 406,740 pour le sexe féminin. Il y a donc eu, et c'est là une proportion à peu près normale en France, 107 décès masculins contre 100 décès féminins. Aussi l'avantage qui résulte pour le sexe masculin du plus grand nombre de naissances se trouve-t-il complètement perdu par une mortalité plus grande ; on compte en effet plus de femmes que d'hommes à chaque dénombrement.

Sur 1,000 habitants, il a été enregistré en moyenne, pendant l'année 1887, 22 décès : c'est peut-être le chiffre le plus faible que nous relevons dans les dernières années ; voici à cet égard quelques chiffres :

En 1880 on a compté 858,237 décès, soit 23.1 p. 1,000 habitants.					
1881	—	828,828	—	22.0	—
1882	—	838,539	—	22.2	—
1883	—	841,101	—	22.2	—
1884	—	858,784	—	22.6	—
1885	—	836,897	—	22.1	—
1886	—	860,222	—	22.3	—
1887	—	842,797	—	22.0	—

La mortalité est très différente aux divers âges de la vie et n'est pas la même pour chacun des deux sexes ; elle varie de 180 p. 1,000 chez les enfants du premier

âge, s'abaisse à 4 p. 1,000 chez les enfants de 10 à 15 ans et, à partir de cet âge, s'accroît lentement jusqu'à 50 à 55 ans, époque de la vie à laquelle la mortalité est précisément égale à la moyenne générale (22.3 p. 1,000), enfin s'aggrave d'année en année jusqu'à enlever vers 90 et 95 ans le quart, puis le tiers des survivants.

Il suit de là que, même en supposant que la mortalité frappe les survivants de chaque âge avec une égale intensité dans les différentes parties de la France, la mortalité générale ne saurait être comparable, dans les divers départements. En effet, la répartition de la population par âge est loin d'être la même partout.

C'est ainsi que la mortalité de la Seine est faible relativement à celle des départements bretons ou alpins ; l'examen de la mortalité par âge ou de la composition de ces populations par âge montrerait que la grande mortalité des départements bretons ou alpins ne tient qu'à la présence de deux fois plus d'enfants qu'à Paris. Dans cette dernière ville, au contraire, la mortalité véritable par âge est toujours plus forte qu'en province.

Sous cette réserve, voici comment se sont rangés, par ordre de mortalité générale, les 87 départements en 1887 :

NOMBRE
de décès
p. 1,000 habitants.

- 16 à 17, Creuse, Landes.
- 17 à 18, Allier, Indre.
- 18 à 19, Cher, Gironde, Jura, Loir-et-Cher, Belfort, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Yonne.
- 19 à 20, Ardennes, Ariège, Cantal, Corrèze, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Haute-Marne, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Vienne.
- 20 à 21, Ain, Aisne, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Isère, Loiret, Maine-et-Loire, Meuse, Nord, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Haute-Saône.
- 21 à 22, Aube, Aude, Charente, Dordogne, Gers, Loire, Lot-et-Garonne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Vosges.
- 22 à 23, Aveyron, Corse, Doubs, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Haute-Loire, Lozère, Mayenne, Oise, Pyrénées-Orientales, Savoie, Somme, Var. [*France entière.*]
- 23 à 24, Hérault, Ille-et-Vilaine, Manche, Haute-Savoie.
- 24 à 25, Calvados, Côtes-du-Nord, Seine, Seine-et-Oise.
- 25 à 26, Hautes-Alpes, Eure, Orne.
- 26 à 27, Ardèche, Drôme, Vaucluse.
- 27 à 28, Basses-Alpes, Gard.
- 28 à 29, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure.
- 30, Finistère.

Comme on devait s'y attendre, c'est principalement dans les départements qui comptent le plus de naissances qu'il y a eu le plus de décès. Le premier âge, en effet, est celui qui a l'effectif le plus nombreux et qui paye le plus large tribut à la mort. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver parmi les départements affectés par la plus forte mortalité : le Finistère, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône. La grande mortalité des Alpes-Maritimes, quelque importante que soit la proportion de ses enfants, ne peut s'expliquer que par la présence de nombreux malades incu-

rables réfugiés dans ce département, qui, arrivés pour y chercher la santé, ne viennent au contraire qu'augmenter le nombre des décès.

Les départements qui sont favorisés d'une mortalité inférieure à 20 p. 100 sont situés sur presque toute l'étendue du Bassin de la Loire et le long du golfe de Gascogne, depuis la frontière d'Espagne jusqu'au Morbihan. Aussi, dans toutes ces régions la population s'accroît-elle très sensiblement, car le chiffre des naissances y est supérieur à la moyenne.

La Creuse et les Landes se distinguent entre tous les départements par leur faible mortalité. Doit-on y voir la conséquence de l'émigration, qui laisse à la campagne une population agricole, vivant simplement et régulièrement? Toujours est-il que les départements baignés par la Méditerranée et la Manche, ainsi que ceux dont la population est industrielle ou urbaine, se font remarquer par une mortalité plus forte que dans les départements agricoles ou ruraux. Rappelons que les départements de la Haute-Vienne et de la Vienne ont été éprouvés en 1887 par une forte épidémie de suette milliaire, et que le Finistère a en partie souffert d'une épidémie de petite vérole.

EXCÉDENT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS. — En combinant terme à terme les chiffres relatifs à la natalité et à la mortalité, on arrive à la notion de l'excédent réciproque des naissances sur les décès, c'est-à-dire de l'accroissement naturel de la population. Une grande natalité n'est pas toujours un signe d'accroissement, car il peut arriver que la mortalité soit plus grande encore, comme il arrive annuellement dans nos départements méditerranéens. Nous avons vu plus haut que l'excédent des naissances a été pour 1887 de 56,536 individus seulement. Voici quel a été le mouvement de cet excédent pendant les dernières années :

1881	108,229	soit 2.88 p. 1,000 habitants.	
1882	97,027	— 2.65	—
1883	96,803	— 2.61	—
1884	78,974	— 2.15	—
1885	87,661	— 2.24	—
1886	52,616	— 1.41	—
1887	56,536	— 1.47	—

Devant des constatations aussi peu consolantes, il serait puéril de calculer dans combien de temps la population de la France doit doubler; espérons qu'il n'y aura pas lieu de calculer dans combien d'années elle commencera à décroître !

Ce faible chiffre de 1.47 d'accroissement naturel p. 1,000 est la résultante de 87 excédents particuliers, qui ont varié de 8 en moins pour l'Orne à 10 en plus pour les Landes.

Les départements qui ont le plus gagné sont : les Landes, 10 p. 1,000 ; le Pas-de-Calais, 9.15; le Nord et le Morbihan, de 8 à 9; la Corrèze, la Corse et la Lozère, de 7 à 8 p. 1,000. Comme l'année dernière, il y a eu accroissement dans 43 départements, dans 7 autres les naissances ont été presque exactement compensées par les décès. Enfin, dans 37 autres, les décès ont dépassé les naissances; la diminution naturelle de la population a été de 8 p. 1,000 dans l'Orne, de 6 dans l'Eure, le Gers, le Vaucluse, de 5 dans le Lot-et-Garonne.

Excédent réciproque des naissances et des décès en 1887. — Classement des départements d'après cet excédent.

10 p. 1,000,	Landes.
9 —	Pas-de-Calais.
8 —	Morbihan, Nord.
7 —	Corrèze, Corse, Lozère.
6 —	Belfort.
5 —	Dordogne, Indre, Haute-Vienne.
4 —	Aveyron, Creuse, Finistère, Loire-Inférieure, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Vendée.
3 —	Allier, Cantal, Cher, Côtes-du-Nord, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres.
2 —	Ille-et-Vilaine, Loire, Loiret, Marne, Seine-Inférieure, Vienne, Vosges.
1 —	Aisne, Hautes-Alpes, Ardennes, Ariège, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Savoie, Seine. [<i>France entière.</i>]
0 —	Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Doubs, Eure-et-Loir, Gironde, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Haute-Savoie, Somme, Yonne.
— 1 —	Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Lot, Maine-et-Loire, Oise, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Tarn.
— 2 —	Aube, Charente, Charente-Inférieure, Manche, Seine-et-Oise, Var.
— 3 —	Drôme, Gard, Hérault.
— 4 —	Basses-Alpes, Calvados, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.
— 5 —	Lot-et-Garonne.
— 6 —	Eure, Gers, Vaucluse.
— 7 —	
— 8 —	Orne.

Faisons remarquer, en terminant cette rapide revue des mouvements de la population sur toute l'étendue du territoire français, que l'accroissement naturel de la population est nettement accusé le long des frontières de terre et de mer, sauf toutefois en ce qui concerne les bords de la Méditerranée et ceux de la Manche ; il y a également augmentation très sensible dans tout le centre de la France. Quant à la zone circulaire intermédiaire, située entre ces deux parties privilégiées, elle voit sa population s'éclaircir par suite de l'excédent des décès sur les naissances ; mais ces vides sont, il faut le reconnaître, en partie comblés par l'immigration provenant des régions à forte natalité.

VICTOR TURQUAN.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1887.

N ^o D'ORDRE des départements.	DÉPARTEMENTS.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES.				MORT-NÉS.				DÉCÈS.				ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.	
				ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.		TOTAL des naissances.	Sexe masculin. 10	Sexe féminin. 11	TOTAL des mort-nés. 12	Sexe masculin. 13	Sexe féminin. 14	TOTAL des décès. 15	Excédent des naissances. 16	Excédent des décès. 17	
				Sexe masculin. 5	Sexe féminin. 6	Sexe masculin. 7	Sexe féminin. 8										
1	Ain	2,565	18	3,469	207	217	7,572	185	111	296	3,860	3,714	7,574	860	2		
2	Aisne	4,115	95	5,547	742	711	12,347	403	254	657	5,986	5,501	11,487	1,142	2		
3	Allier	2,979	8	4,074	269	243	8,870	206	153	359	3,947	3,481	7,428	577	577		
4	Alpes (Basses-)	882	9	1,469	26	41	2,904	88	54	132	1,821	1,660	3,481	212	175		
5	Alpes (Hautes-)	778	1	1,518	54	47	3,320	117	54	171	1,584	1,494	3,078	337	337		
6	Alpes-Maritimes	1,620	21	2,976	245	227	6,512	217	202	419	3,430	3,257	6,687	417	417		
7	Ardèche	2,908	9	4,798	143	119	10,083	282	171	453	5,035	4,711	9,746	309	309		
8	Ardennes	2,249	24	3,073	270	263	6,816	177	131	308	3,308	3,091	6,399	417	417		
9	Artois	1,489	4	2,384	98	77	4,917	133	96	196	2,370	2,238	4,608	309	309		
10	Aube	2,266	50	2,129	242	222	4,859	147	96	243	2,862	2,672	5,534	10	10		
11	Aude	2,113	11	3,636	117	123	7,258	171	91	262	3,740	3,508	7,248	10	10		
12	Aveyron	2,749	3	5,409	3,392	192	11,189	323	203	526	4,800	4,565	9,365	1,774	1,774		
13	Bouches-du-Rhône	4,639	98	7,444	6,915	982	16,291	593	509	1,102	9,009	8,000	17,009	1,861	1,861		
14	Calvados	3,177	63	3,787	555	486	8,758	233	185	418	5,487	5,132	10,619	914	914		
15	Cantal	3,980	27	3,706	168	168	5,601	125	93	218	3,975	3,746	7,721	812	812		
16	Charente	2,520	27	3,420	3,169	158	6,909	183	131	314	4,877	4,479	9,356	990	990		
17	Charente-Inférieure	3,142	34	4,154	3,870	177	8,366	183	131	314	3,410	3,171	6,581	1,404	1,404		
18	Cher	2,592	11	3,851	3,584	316	7,985	157	129	286	3,320	3,153	6,473	2,419	2,419		
19	Corrèze	2,326	2	4,363	4,210	178	8,892	157	129	286	3,283	3,102	6,385	2,091	2,091		
20	Corse	2,020	14	3,947	3,922	312	8,476	55	29	84	4,026	3,695	7,721	2,869	2,869		
21	Côte-d'Or	2,888	40	3,498	3,219	262	7,187	180	123	303	7,888	7,495	15,383	1,167	1,167		
22	Côtes-du-Nord	4,369	4	8,935	8,155	335	17,752	595	338	933	5,313	5,061	10,374	2,738	2,738		
23	Creuse	2,136	2	2,884	2,255	198	5,903	109	66	175	3,730	3,332	7,062	304	304		
24	Dordogne	4,404	7	6,514	6,255	255	13,112	270	219	489	4,190	4,143	8,333	1,198	1,198		
25	Doubs	2,064	20	3,451	3,354	296	7,366	255	200	455	4,735	4,464	9,199	2,432	2,432		
26	Drôme	2,537	37	3,558	3,272	151	7,135	212	139	341	3,214	3,015	6,229	47	47		
27	Eure	2,553	74	3,091	3,070	300	6,276	144	105	249	11,035	10,249	21,284	2,953	2,953		
28	Eure-et-Loir	1,998	42	2,966	2,872	224	24,237	630	408	1,038	5,965	5,491	11,457	1,335	1,335		
29	Finistère	5,821	16	11,906	11,755	322	24,237	267	179	446	5,540	5,426	10,966	2,215	2,215		
30	Gard	2,993	47	5,003	4,851	138	10,122	262	182	444	2,839	2,880	5,819	1,709	1,709		
31	Garonne (Haute-)	3,071	36	4,177	3,887	361	8,751	262	182	444	7,354	7,366	14,620	1,370	1,370		
32	Gers	1,657	8	1,969	1,929	95	4,110	100	71	171	7,354	7,366	14,620	1,370	1,370		
33	Gironde	5,625	139	6,750	6,749	712	14,857	447	377	824	5,485	5,086	10,581	1,482	1,482		
34	Hérault	3,049	23	4,415	4,327	231	9,211	324	135	459	7,462	7,095	14,557	1,562	1,562		
35	Ille-et-Vilaine	4,654	17	7,794	7,610	383	16,039	586	372	958	2,683	2,491	5,174	78	78		
36	Indre	2,135	5	3,255	3,101	184	6,786	111	72	183	3,356	3,251	6,607	472	472		
37	Indre-et-Loire	2,416	24	3,109	2,974	223	6,529	127	91	218	3,546	3,038	6,584	3,046	3,046		
38	Isère	4,239	57	6,021	6,020	270	12,571	295	251	546	3,200	3,038	6,238	146	146		
39	Jura	1,927	6	2,943	2,922	157	6,182	193	137	330	2,642	2,447	5,089	999	999		
40	Landes	2,210	4	3,785	3,768	302	6,185	132	82	214	2,602	2,485	5,087	1,573	1,573		
41	Loire-et-Cher	1,988	25	2,916	2,730	243	6,086	138	59	187	6,766	6,766	12,975	1,255	1,255		
42	Loire	4,613	30	7,026	6,754	391	14,548	419	280	709	3,467	3,709	7,176	1,255	1,255		
43	Loire (Haute-)	2,269	9	4,079	4,045	143	8,411	288	156	391	3,467	3,709	7,176	1,255	1,255		

41	Loire-Inférieure	4,859	22	7,560	7,259	370	357	15,546	416	319	765	6,386	12,619	2,897
45	Loiret	2,666	18	4,065	3,757	350	329	8,501	177	116	293	3,942	7,579	922
46	Lot	2,149	9	2,494	2,338	104	101	5,037	140	100	240	2,875	5,325	284
47	Lot-et-Garonne	1,966	22	2,394	2,253	85	79	4,811	121	73	194	3,283	6,429	1,618
48	Lozère	868	"	2,146	2,038	81	63	4,328	136	77	213	1,705	3,236	1,092
49	Maine-et-Loire	3,665	16	4,904	4,713	285	329	10,231	290	210	500	5,512	10,762	531
50	Manche	3,727	23	5,420	5,167	361	350	11,298	276	236	512	6,487	12,530	1,232
51	Marne	4,056	68	4,825	4,595	515	535	10,470	333	225	538	4,863	9,251	25
52	Marne (Haute-)	1,511	11	2,309	2,304	124	133	4,770	144	71	218	2,623	4,795	1,219
53	Mayenne	2,404	4	3,842	3,680	170	162	7,864	225	140	365	4,112	7,767	87
54	Meurthe-et-Moselle	3,087	45	4,577	4,466	439	403	9,875	272	191	463	4,913	9,379	496
55	Meuse	1,950	29	2,775	2,709	174	173	5,891	136	110	216	3,198	6,063	232
56	Morbihan	3,523	7	7,993	7,681	341	357	16,372	465	316	781	5,899	11,667	4,705
57	Nièvre	2,591	10	3,642	3,321	195	176	7,394	178	110	284	3,518	6,681	653
58	Nord	12,137	136	22,581	21,133	2,700	2,773	49,247	1,880	912	2,822	18,095	34,850	14,997
59	Oise	2,902	73	3,967	3,757	334	345	8,403	199	141	340	4,731	8,915	512
60	Orne	2,476	31	2,980	2,982	163	170	6,310	194	102	296	4,746	9,260	2,950
61	Pas-de-Calais	6,064	43	11,393	11,047	1,566	1,382	25,388	608	434	1,012	9,098	17,598	7,790
62	Puy-de-Dôme	4,278	19	5,752	5,541	209	163	11,665	311	228	539	5,980	11,810	145
63	Pyrénées (Basses-)	2,268	2	4,996	4,708	301	267	10,372	151	114	265	4,361	4,449	1,459
64	Pyrénées (Hautes-)	1,245	6	2,105	2,006	129	131	4,381	96	62	153	2,309	2,369	297
65	Pyrénées-Orientales	1,485	12	2,784	2,612	110	122	5,658	113	95	208	2,446	4,708	950
66	Rhin (Haut-) [Belf.]	583	6	985	879	53	82	2,089	61	33	94	837	1,486	553
67	Rhône	5,622	112	7,030	6,767	1,098	1,063	15,957	608	471	1,079	8,329	16,496	539
68	Saône (Haute-)	2,121	18	2,887	2,733	271	240	6,131	169	97	206	3,094	6,026	105
69	Saône-et-Loire	4,456	32	7,009	6,706	341	356	14,412	359	270	629	6,014	11,780	2,632
70	Sarthe	3,119	37	4,267	3,890	303	333	8,798	223	147	370	4,911	9,882	584
71	Savoie	1,656	"	3,111	3,110	151	126	6,501	254	174	428	2,904	3,068	529
72	Savoie (Haute-)	1,661	7	3,095	2,934	173	175	6,377	346	188	434	3,262	6,396	19
73	Seine	25,461	1,144	29,761	29,008	9,516	9,492	77,777	2,814	2,296	5,110	38,627	33,399	5,751
74	Seine-Inférieure	6,231	100	11,298	11,092	1,623	1,521	25,534	762	530	1,232	12,389	11,411	23,780
75	Seine-et-Marne	2,643	58	3,737	3,428	235	218	7,618	178	116	294	4,006	3,504	7,510
76	Seine-et-Oise	4,550	116	6,282	6,030	558	528	18,398	407	215	622	8,051	6,983	15,034
77	Sèvres (Deux-)	2,666	10	3,731	3,695	161	163	7,750	137	78	215	3,315	6,545	1,205
78	Somme	3,708	72	5,946	5,181	806	825	12,158	353	251	604	6,380	5,888	12,268
79	Tarn	2,276	7	3,731	3,516	84	69	7,400	157	117	374	4,078	3,738	7,816
80	Tarn-et-Garonne	1,456	11	1,829	1,731	45	49	3,644	100	75	175	2,353	2,288	4,641
81	Var	2,461	22	2,686	2,534	187	168	5,575	149	120	269	3,376	3,296	6,372
82	Vaucluse	1,701	24	2,810	2,192	114	105	4,751	142	115	257	3,295	3,078	6,373
83	Vendée	3,212	4	5,182	4,742	138	136	10,218	206	132	338	3,890	7,998	2,220
84	Vienne	2,682	5	3,670	3,491	153	156	7,475	160	111	271	3,406	3,241	6,647
85	Vienne (Haute-)	2,905	9	4,768	4,496	211	237	9,732	235	149	384	3,968	3,770	7,738
86	Vosges	3,023	21	4,704	4,525	430	431	10,090	358	256	614	4,660	4,274	8,934
87	Yonne	2,444	31	3,237	2,914	179	168	6,528	161	71	232	3,463	6,550	1,156
Totaux (1886)														87,835
Totaux (1886)														31,399
Totaux (1886)														56,586
Totaux (1886)														812,797
Totaux (1886)														436,057
Totaux (1886)														406,740
Totaux (1886)														42,980
Totaux (1886)														17,453
Totaux (1886)														25,477
Totaux (1886)														899,333
Totaux (1886)														73,554
Totaux (1886)														36,336
Totaux (1886)														37,518
Totaux (1886)														403,813
Totaux (1886)														825,479
Totaux (1886)														3,636
Totaux (1886)														278,056
Totaux (1886)														283,208
Totaux (1886)														289,170
Totaux (1886)														289,555
Totaux (1886)														284,519
Totaux (1886)														281,060
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (1886)														282,079
Totaux (														